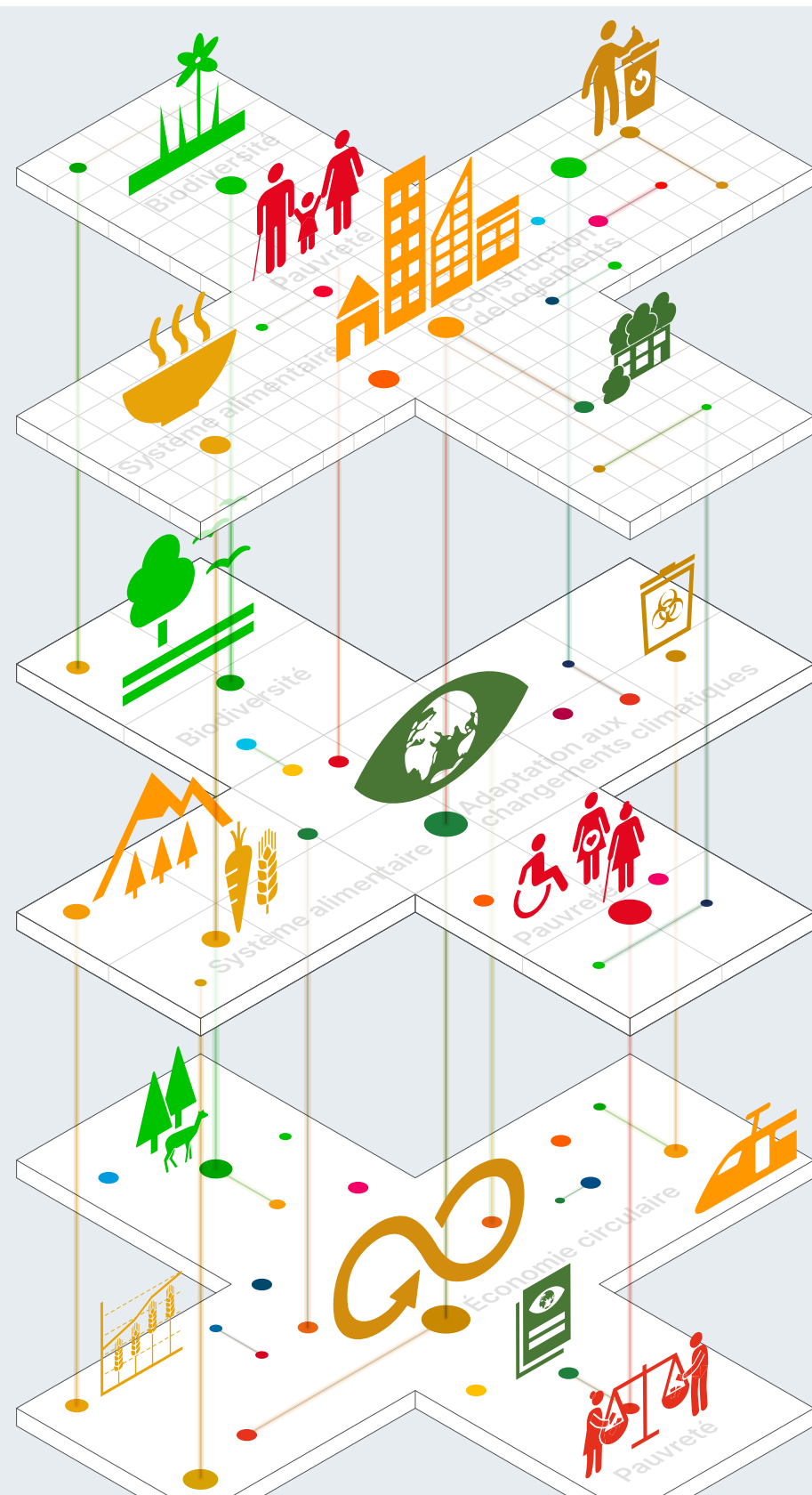


Check-list

Coordonner le développement durable à tous les échelons de l'État



La coordination étroite entre les échelons de l'État est essentielle à la mise en œuvre efficace du développement durable.

Toute approche anticipée du développement durable traite des défis urgents et complexes qui se posent dans les domaines de l'alimentation, de l'économie circulaire, de l'adaptation aux changements climatiques, de la construction de logements, de la pauvreté ou de la biodiversité.

Pour relever au mieux ces défis, il est indispensable d'adosser les thématiques aux politiques concernées. En général, la Confédération, les cantons, les villes et les communes sont simultanément concernés et assument des responsabilités à différents niveaux, raison pour laquelle il est essentiel que les différents échelons de l'État se coordonnent étroitement. La structure fédérale de la Suisse – le « génie helvétique » – s'y prête tout particulièrement. La présente check-list a pour objectif de montrer comment assurer le succès de la coordination tripartite.

Villes et communes



Elles édictent des règlements, testent des solutions, planifient, approuvent et lancent des projets, soutiennent et mettent en œuvre des mesures.

Cantons



Ils édictent les lois cantonales, appliquent les lois fédérales, définissent les stratégies, planifient et approuvent des projets, assurent coordination et soutien.

Confédération



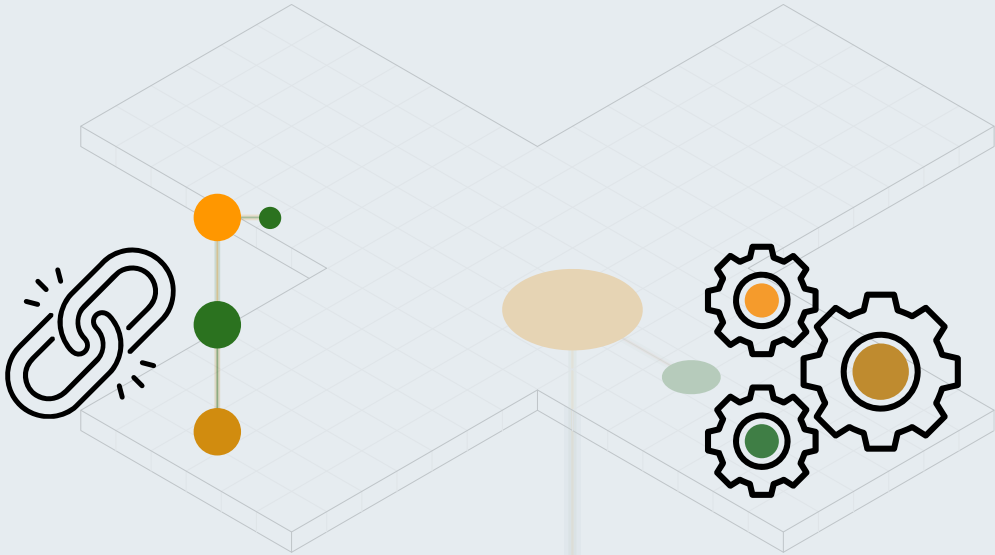
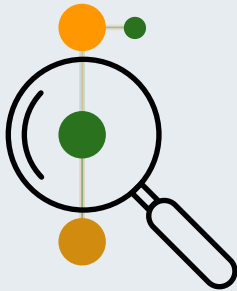
Elle édicte la législation supérieure, met à disposition des bases de connaissances, collecte des données, assure coordination et soutien.

Check-list

Coordonner le développement durable à tous les échelons de l'État

La présente check-list s'adresse aux services spécialisés de la Confédération, des cantons, des villes et des communes qui planifient ou mettent en œuvre un projet, un programme ou une stratégie dans le domaine du développement durable. Elle vous aide à organiser efficacement la collaboration entre les différents échelons institutionnels.

La collaboration tripartite nécessite une direction claire et des ressources suffisantes. Prévoyez-les en amont. L'effort en vaut la peine : si votre projet est bien coordonné, il aura un impact plus important et vous atteindrez plus facilement vos objectifs.



Préparer les bases

Comment utiliser la check-list

- Parcourez la check-list point par point et vérifiez que votre projet en tient compte :
- À quel moment ce point est-il pertinent dans la planification du projet ?
- Quels sont les points à clarifier ?
- Quelles sont les prochaines étapes prévues ?



Prise en compte des politiques concernées

Quelles politiques sectorielles sont concernées de manière significative, sont pertinentes pour le projet et doivent être prises en compte ?

Clarification des compétences

Quelle est la répartition des compétences formelles pertinentes pour le projet (compétence fédérale, compétence cantonale, compétence parallèle de la Confédération et des cantons, tâche commune, compétences des villes et des communes selon les directives cantonales) ?

Utilisation des connaissances existantes

De quelles bases pertinentes, connaissances et expériences dispose-t-on aux trois échelons institutionnels pour planifier et mettre en œuvre le projet ?

Collaborer avec les différents acteurs

Acteurs

Quels sont les acteurs aux échelons fédéral, cantonal et communal qui interviennent déjà dans le domaine du projet ?

Implication précoce des acteurs pertinents

Quels sont les acteurs à consulter à un stade précoce avant de choisir une approche concrète ou une variante de mise en œuvre pour le projet ?

Organiser la collaboration

Examen de la structure organisationnelle tripartite

Faut-il des organes stratégiques ou opérationnels tripartites pour piloter et mettre en œuvre la coordination tripartite ?

Répartition des responsabilités

Les responsabilités et les charges sont-elles réparties entre les services fédéraux, cantonaux et communaux de manière à garantir que chacun apporte sa contribution ?

Gestion du temps

Les processus déterminants et les fenêtres de temps critiques à tous les échelons institutionnels (par ex. processus budgétaires) sont-ils pris en compte dans la planification et la mise en œuvre du programme ?

Instaurer un dialogue et le faire fructifier

Culture du dialogue tripartite

Une culture de la discussion ouverte et transparente est-elle entretenue, de sorte que les décisions soient prises en faveur de tous les échelons institutionnels ?

Communication

La communication interne et externe avec l'ensemble des parties prenantes et des groupes cibles concernés est-elle garantie ?

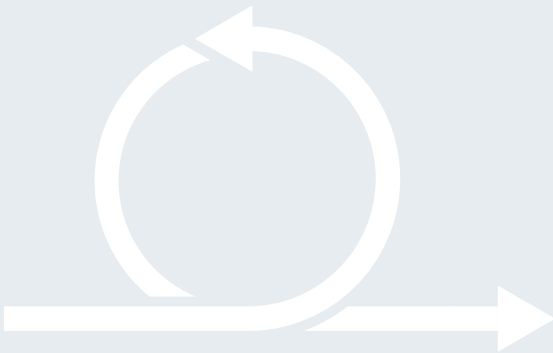
Préserver les bénéfices et l'engagement des acteurs

Entretenir les contacts et motiver

Quelles sont les mesures pour renforcer le réseau et la motivation personnelle de tous les acteurs impliqués ?

Créer une plus-value pour toutes les parties prenantes

Des résultats concrets apportant un bénéfice direct pour les acteurs impliqués sont-ils visés et leurs effets sont-ils mesurés ?



La collaboration tripartite nécessite une approche itérative. La check-list vient compléter la gestion de projet classique et ne doit pas être considérée comme une succession rigide d'étapes. En fonction du projet, vous pouvez intervenir sur différents points et retravailler certaines tâches à plusieurs reprises.

La coordination tripartite dans les domaines centraux du développement durable

Les six domaines thématiques ci-dessous illustrent la collaboration entre les échelons de l'État. Le développement durable passe par l'interaction entre la Confédération, les cantons, les villes et les communes, dans d'autres domaines également (égalité, eau, transports, etc.).



Construction de logements

Les villes et les communes sont les acteurs majeurs de la création de logements au niveau local. La politique du logement des villes et des communes s'inscrit dans le cadre des directives nationales et cantonales; les références sont le droit du bail et le droit des obligations, les plans directeurs cantonaux et les lois cantonales sur les constructions, en plus du droit encadrant l'aménagement du territoire.



**TOOLBOX
AGENDA 2030**
POUR LES CANTONS
ET LES COMMUNES

La Toolbox Agenda 2030 aide les cantons et les communes à réaliser les 17 objectifs de développement durable (ODD). Elle contient des exemples concrets de mise en œuvre des ODD dans les cantons et les communes.

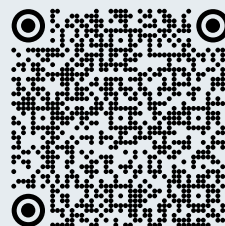
www.toolbox-agenda2030.ch

Références pour l'établissement de la check-list

La check-list repose sur le rapport « Coordination tripartite pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 » produit par la Conférence tripartite (CT). Il adresse des recommandations à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes, ainsi qu'à la CT afin de soutenir la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Suisse. La CT invite ses membres à en tenir compte dans leurs différents travaux et projets.

Le rapport et la check-list ont été élaborés par un groupe de travail tripartite, en collaboration avec les organisations suivantes :

- ARE**
Office fédéral du développement territorial
- CdC**
Conférence des gouvernements cantonaux
- RCDD**
Réseau cantonal du développement durable
- ACS**
Association des Communes Suisses
- UVS**
Union des villes suisses



Télécharger le rapport :
[Coordination tripartite](#)
[pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030](#)



Économie circulaire

Développer l'économie circulaire suppose que l'on coordonne les bases pertinentes et les directives de la Confédération (protection de l'environnement, énergie, marchés publics, par ex.) avec les politiques de promotion économique des cantons, leur plan de gestion des déchets et les mesures concrètes de gestion des déchets mises en œuvre au niveau local. Cela comprend par exemple la collecte des déchets et les mesures de recyclage introduites dans les villes et les communes.



Prévention et lutte contre la pauvreté

La pauvreté, sous toutes ses formes, peut être combattue efficacement dès lors que les systèmes nationaux d'assurance sociale sont coordonnés avec les prestations sociales et l'aide sociale fournies par les cantons, les villes et les communes. Sont essentiels également la solidité des données, les interfaces avec les systèmes éducatifs et de santé, la participation des personnes concernées et, enfin, les projets innovants menés par les cantons, les villes et les communes.



Système alimentaire

La transformation de notre système alimentaire relève également de l'échelon local. Les villes, les communes et les cantons disposent d'importants leviers, à travers notamment le pilotage de leurs établissements de restauration et le soutien de projets concrets. Il convient de les harmoniser avec les directives fédérales émanant, par exemple, des politiques agricole, économique et climatique, tout au long de la chaîne de création de valeur.



Biodiversité

La valorisation de l'environnement et la préservation des espaces verts proches de l'état naturel dans les villes et les communes supposent une bonne coordination entre le développement urbain, l'aménagement du territoire, la protection des forêts et des cours d'eau, et l'agriculture. Les objectifs de portée nationale doivent donc être harmonisés avec les directives cantonales et les mesures communales.



Adaptation aux changements climatiques

Les stratégies et concepts cantonaux sont des outils importants pour faire avancer l'adaptation aux changements climatiques. Les villes et les communes mettent en œuvre les mesures d'adaptation contre les canicules et les risques naturels, etc. La Confédération définit le cadre juridique général, assure la coordination, met des données à disposition et apporte son soutien financier.